

Veillez afficher le présent avis sur votre lieu de travail, à l'endroit qui vous semble le plus approprié

**AVIS IMPORTANT CONCERNANT
L'ATTRIBUTION DES BOURSES D'ÉTUDES DE
L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE ST. JOHN'S (APSJ)**

DATE : Le 13 avril 2018

DESTINATAIRES :

- Usagers commerciaux du Port de St. John's
- Association internationale des débardeurs
- APSJ

OBJET : Bourses d'études attribuées par l'APSJ

VALEUR : Deux (2) bourses d'une valeur de 1 000 \$ chacune

DATE LIMITE : Le vendredi 27 juillet 2018, à 15 h (sélection en août 2018)

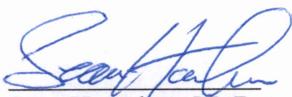
Vous trouverez ci-joint une copie de l'avis invitant les personnes intéressées à postuler pour les deux bourses d'études de 1 000 \$ qui seront attribuées par l'APSJ en août 2018. Les candidats doivent être des personnes à la charge :

- d'employés à plein temps d'usagers commerciaux du Port de St. John's (les usagers commerciaux du port sont les usagers répertoriés dans la liste mise à jour chaque année par l'APSJ aux fins de l'application de la *Loi maritime du Canada*);
- de membres en règle de l'Association internationale des débardeurs travaillant régulièrement au Port de St. John's (selon l'administration de l'Association);
- d'employés à plein temps de l'APSJ (selon la direction de l'APSJ).

Veillez noter que, compte tenu du calendrier des examens publics, **la date limite pour les demandes de bourse est fixée au 27 juillet 2018, à 15 h.** Les lauréats seront désignés et les fonds seront déboursés à temps pour l'année universitaire qui commence en septembre.

Ces deux bourses d'études, qui sont pour l'APSJ une manière de reconnaître expressément la valeur des personnes participant à la vie du Port de St. John's, viennent s'ajouter aux trois bourses attribuées chaque année par l'APSJ à la Memorial University.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le mandat du programme de bourses d'études de l'APSJ, ci-joint.


Sean Hanrahan, LL.B.
Président-directeur général



ADMINISTRATION PORTUAIRE DE ST. JOHN'S

MANDAT DU PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES

1. OBJECTIF

Faciliter et encourager la poursuite d'études postsecondaires par les personnes à la charge :

- d'employés à plein temps d'usagers commerciaux du Port de St. John's (ces usagers commerciaux sont les usagers répertoriés dans la liste mise à jour chaque année par le Port aux fins de l'application de la *Loi maritime du Canada*);
- de membres en règle de l'Association internationale des débardeurs travaillant régulièrement au Port de St. John's (selon l'administration de l'Association);
- d'employés à plein temps de l'APSJ (selon l'administration portuaire).

2. LIEUX DE VALIDITÉ

Ces bourses d'études sont destinées au financement d'études postsecondaires dans tous les collèges ou universités publics reconnus au Canada, ou dans tout établissement privé canadien titulaire d'un agrément d'un gouvernement provincial relativement à l'aide aux étudiants.

3. NOMBRE, VALEUR ET DURÉE

Deux (2) bourses d'études d'une valeur de 1 000 dollars canadiens chacune, pour une année universitaire d'au moins huit (8) mois, seront attribuées chaque année au mois d'août.

L'APSJ se réserve le droit de ne pas attribuer qu'une de ces bourses, et même de ne pas en attribuer du tout les années où aucun candidat ne possède les qualités requises.

4. ADMISSIBILITÉ

Les candidats doivent être admis en première année dans un établissement postsecondaire (comme indiqué plus haut), et y être inscrits à temps plein pour une année universitaire d'au moins huit (8) mois.

Si les employés des entités susmentionnées quittent leur emploi volontairement ou involontairement, la bourse octroyée sera tout de même versée pour toute la durée de l'année universitaire pour laquelle elle a été accordée.

5. QUALITÉS REQUISES

Les candidats doivent avoir obtenu une moyenne scolaire d'au moins soixante-dix pour cent (70 %) – ou l'équivalent – au cours de leurs deux (2) années d'école secondaire ayant précédé la candidature. Les relevés de notes finaux officiels du ministère de l'Éducation de la province doivent être fournis au moment de la candidature.

Les étudiants seront sélectionnés en fonction de leur dossier scolaire. Cependant, si plusieurs candidats ont des moyennes scolaires identiques, ils seront départagés en fonction de leurs activités périscolaires/de leur engagement communautaire.

6. ADMINISTRATION

Toutes les candidatures seront soigneusement examinées par une personne ou un comité sélectionné par le président-directeur général de l'APSJ. L'examen sera réalisé de façon anonyme, sans référence à l'identité des individus. Les décisions de la personne ou du comité en question sont définitives et contraignantes pour toutes les parties.

7. MÉTHODE DE PAIEMENT

Le montant global des bourses d'études sera directement versé aux étudiants, en une seule fois, avant le début de l'année universitaire pour laquelle les bourses sont accordées.

8. DATE LIMITE/DOCUMENTATION

Tous les ans, les candidats ayant terminé leur 12^e année et s'appêtant à entamer leur première année d'études postsecondaires doivent faire parvenir leur lettre de candidature au président-directeur général de l'APSJ avant le 31 juillet. La candidature doit être accompagnée des documents suivants :

- (a) une copie des relevés de notes certifiés des deux (2) dernières années d'école secondaire;
- (b) de la documentation confirmant l'admission dans un établissement d'enseignement postsecondaire (une candidature pourrait être étudiée sans preuve d'admission, mais la bourse d'études ne sera pas attribuée tant que cette condition ne sera pas remplie).
- (c) La lettre de candidature elle-même doit préciser quelle relation lie le candidat à un usager commercial du port, à la Longshoremen's Protective Union ou à l'APSJ, et doit également décrire dans le détail les activités périscolaires/l'engagement communautaire du candidat. Il est également possible de joindre à la candidature un curriculum vitæ.

La personne ou le comité décisionnaire se réserve le droit d'exiger des documents supplémentaires à l'appui d'une candidature.

9. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Veillez communiquer avec : Sean Hanrahan, LL.B.
Président-directeur général
Administration portuaire de St. John's
C.P. 6178
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1C 5X8

Téléphone : (709) 738-4780
Télec. : (709) 738-4784